



GUIDE Du compostage



www.creilsudoise.fr



Le compostage,



Une solution pour recycler et réduire mes déchets verts



Une solution pour recycler et réduire les biodéchets présents dans mes déchets ménagers

Sur l'agglomération, chaque habitant produit en moyenne :

Un sacré coût annuel par habitant !

→ **70 € HT (41 € pour la collecte et 29 € pour le traitement) :**

ce sont les dépenses globales de l'agglomération liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés dont 50% sont consacrées à la gestion des ordures ménagères. **Le coût global de collecte et de traitement: 6 244 467 € HT.**

Pourtant, 45% de ces déchets ménagers sont biodégradables et peuvent être transformés en compost ! Soit **121 kg** de déchets compostables par habitant et par an. En compostant, on pourrait ainsi réduire le poids des déchets ménagers à 147 kg par habitant.

Alors, profitons de cette ressource ?



Il est urgent de réduire la quantité de nos déchets en pratiquant le **COMPOSTAGE DOMESTIQUE !**

UN PLUS BEAU JARDIN GRÂCE AUX DECHETS !

À la maison comme au jardin, nous produisons de grandes quantités de déchets organiques : épluchures, restes de repas, tontes de gazons, feuilles mortes, tailles de haies...

La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons les recycler et les valoriser utilement, grâce au compostage.

LE GESTE EST DOUBLEMENT BÉNÉFIQUE : ON PRODUIT UN ENGRAIS 100% GRATUIT POUR FERTILISER LA TERRE ET FAIRE DU BIEN AUX PLANTES, TOUT EN ALLÉGEANT SA POUCELLE !



5

bonnes raisons de composter :



1. FABRIQUER UN ENGRAIS 100% NATUREL



2. RÉDUIRE LE VOLUME DE LA POUBELLE DE DÉCHETS VERTS ET DE LA POUBELLE DE DÉCHETS MÉNAGERS



3. EVITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En valorisant nos déchets de cuisine, on évite qu'ils soient incinérés avec les ordures ménagères, c'est moins de déchets à traiter, moins d'émissions de CO₂ et aussi moins de taxes à payer.



4. PRENDRE SOIN DE SES PLANTES ET DE SON JARDIN

Le compost enrichit le sol et lui permet de mieux retenir l'eau, tout en facilitant la diffusion des nutriments. Il augmente aussi la fertilité de la terre, en favorisant la vie du sol et le développement des racines. Et cela se voit, avec de meilleures récoltes au potager, notamment !



5. APPRENDRE DE LA NATURE

Le compostage favorise le cycle de la nature, par la transformation des déchets organiques par des micro-organismes. C'est une activité vertueuse, ludique et conviviale pour les enfants et les adultes.

OPÉRATION BIODÉCHETS :

l'agglomération Creil Sud Oise met gratuitement à disposition de ses habitants des composteurs individuels ou partagés



Les composteurs individuels :

Ce type de compostage est le plus courant.

En plus d'accélérer le processus, le compostage en bac s'adapte aux jardins de toutes tailles !



EMPLACEMENT :

un endroit mi-ombragé, en contact direct avec la terre

AVANTAGES :



faible encombrement, bonne protection aux aléas climatiques, inaccessible aux animaux, durée de compostage limitée (à partir de 4 à 5 mois pour un compost mûr).



ASTUCES D'ENTRETIEN :

Pensez à utiliser un outil pour aérer et mélanger, un bio-seau avec couvercle pour transporter les déchets de la cuisine au composteur (fourni par l'ACSO) et un sécateur pour couper les branches en petits morceaux.





les composteurs partagés :

Ce dispositif, partagé avec ses voisins de quartier ou en pied d'immeuble, est identique à celui du compostage individuel. Cependant, il nécessite plusieurs bacs (au moins 1 pour le compostage et 1 pour la matière sèche). Il convient également de prévoir un stock de broyat (branches, copeaux de bois, matière sèche...).



EMPLACEMENT :

Un endroit mi-ombragé et facilement accessible.

AVANTAGES :



Compost de qualité pour les particuliers, mais aussi les espaces verts partagés (square, jardins...)



Liens renforcés entre voisins.



À CHAQUE SITE SON RÉFÉRENT !

Il est important de nommer un référent. C'est lui qui conseille les voisins, veille à la bonne marche du processus et organise la récolte.

L'agglomération vous accompagne !!!

4 ÉTAPES

pour lancer un projet de composteur partagé :

1. Regrouper 10 à 15 familles motivées et désigner une personne référente (formée au compostage).
2. Repérer un endroit et demander l'autorisation (auprès du bailleur, de la mairie, du syndic..).
3. Afficher les consignes sur les bacs.
4. Animer pour maintenir une participation constante : communication régulière, récolte collective et partage du compost, cours de jardinage...

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Une grande partie de vos déchets organiques peuvent être compostés, à quelques exceptions près.

UN DÉCHET ORGANIQUE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?
C'EST UN RÉSIDU D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ANIMALE, QUI PEUT ÊTRE DÉGRADÉ (AUTREMENT DIT MANGÉ) PAR LES MICRO-ORGANISMES. DANS LE CYCLE NATUREL, IL EST AINSI TRANSFORMÉ EN HUMUS.



SANS HÉSITER :



→ **DÉCHETS DE CUISINE** : épluchures et fanes, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés...



→ **DÉCHETS DE JARDIN** : tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies, branches, paille, écorces, fleurs fanées...



→ **CERTAINS DÉCHETS DE MAISON** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette...), plantes d'intérieur.



AVEC MODÉRATION :



→ **DÉCHETS TRÈS LIGNEUX OU DURS** : tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou..., à moins d'être broyés, car ils se dégradent plus difficilement.



→ **MAUVAISES HERBES** : car les graines résistent et peuvent germer après utilisation du compost.



→ **COQUILLAGES ET COQUILLES D'ŒUFS** : qui ne se décomposent pas. En revanche, ils facilitent l'aération et apportent des éléments minéraux au compost.



→ **VIANDE** : en petits morceaux, à placer au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.



→ **VÉGÉTAUX MALADES** : pour éviter toute propagation des maladies.

SURTOUT PAS !!! :

→ **PRODUITS SYNTHÉTIQUES NON BIODÉGRADABLES** :

verres, métaux, plastiques, tissus, contenu des sacs d'aspirateur...

→ **COUCHES CULOTTES ET SACS PLASTIQUES** : car ils ne sont pas entièrement biodégradables

→ **PRODUITS CHIMIQUES** : huile de vidange, bois vernis ou peints..., qui doivent être déposés en déchèteries pour être recyclés.

LA RECETTE D'UN COMPOST REUSSI !

POUR BIEN DÉMARRER :

- Débutez de préférence au printemps ou à l'automne.
- Bien ameubler la terre au niveau de l'emplacement choisi.
- Ensuite, placer dans le composteur des branches et brindilles broyées sur 5 cm de haut.



4 RÈGLES D'OR

Pour assurer
le suivi :

- 1. Apporter un bon mix de déchets :** en mélangeant des déchets humides (essentiellement des déchets de cuisine) et des déchets secs (plutôt des déchets de jardin et autres déchets de la maison).
- 2. Fragmenter les déchets :** pour aérer, faciliter l'action des micro-organismes et accélérer le compostage. On coupe les déchets de cuisine, et on taille ou broie les végétaux encombrants.
- 3. Aérer le compost :** grâce à un brassage régulier au moins une fois par mois, à l'aide d'un aérateur ou d'un ressort.
- 4. Surveiller l'humidité :** quand il y en a trop, cela empêche l'aération freine le compostage et dégage de mauvaises odeurs. Pas assez ? Les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.

RÉCOLTER SON COMPOST !

3 STADES, 3 UTILISATIONS :

Le processus de compostage total peut prendre 2 mois à 2 ans selon la méthode adoptée et le volume traité.

Mais il est possible de l'utiliser à différents degrés de maturité :

- **Demi-mûr**, en paillage afin de protéger et nourrir le sol.
- **Mûr**, parfait pour fertiliser le sol. Cela prend 4 à 6 mois minimum pour un compostage en bac.
- **En support de culture**, au bout d'au moins 18 mois, pour favoriser la croissance des plantes.



→ 121 Kg de déchets compostables par habitant/an = 60 Kg de compost



COMMENT SAVOIR SI LE COMPOST EST MÛR ?

Un compost mûr se caractérise par sa couleur sombre, sa bonne odeur de forêt ainsi que sa texture fine et friable. On ne peut plus y distinguer les déchets d'origine (sauf ceux qui ne se décomposent pas ou lentement).

OÙ LE RÉCOLTER ?

Tout en bas du bac en ouvrant le panneau ou la trappe.

ASTUCE :



placez quelques graines de cresson dans le compost : si elles germent, c'est qu'il est prêt !

OÙ ET QUAND UTILISER LE COMPOST ?

Le compost est un amendement idéal pour le jardinage : à chaque plantation son « mode d'emploi », selon les périodes de l'année.

AU POTAGER

- **PLANTES À FORTS BESOINS:**
3 à 5 kg/m²/an (artichauts, céleris, poireaux, courges, aubergines, patates, tomates)
- **PLANTES AUX BESOINS MOYENS:**
1 à 3 kg/m²/an (asperges, betteraves, carottes, épinards, laitues, haricots, persil, petits pois)

COMMENT ET À QUELLE PÉRIODE ?

- **AUTOMNE/FIN D'HIVER:**
en surface avec un léger giffage pour incorporer le compost à la terre
- **PRINTEMPS:** dans les rangées avant de pailler, voire même en paillage
- **TOUTE L'ANNÉE:** dans les trous de plantation



Surtout ne pas utiliser le compost tel quel ! Il ne faut ni semer ni planter directement dans le compost: très riche en nutriments, il pourrait « brûler » les végétaux. Préparez un terreau en le mélangeant avec la terre.



POUR LES HAIES ARBUSTIVES

- **LORS DE LA PLANTATION:** incorporer 8 à 10 kg/m² de compost sur 15 cm de profondeur
- **TOUS LES 2 ANS:** répartir 2 à 3 kg/m² entre la végétation en binant légèrement

POUR LES ARBRES FRUITIERS

- **LORS DE LA PLANTATION** : mélanger 1 part de compost pour 4 parts de terreau directement dans le trou
- **CHAQUE ANNÉE** : répartir 3 à 5 kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes sous l'envergure des feuilles



**Si besoin,
sortez le tamis !**

Un tamisage peut être utile pour éliminer les éléments grossiers et se servir plus facilement du compost.



POUR LES PLANTES EN JARDINIÈRE OU EN POT

- **LORS DE LA PLANTATION** :
1/3 compost + 1/3 terre + 1/3 sable
- **CHAQUE ANNÉE** :
ajouter 20 % maximum de compost à la terre

POUR LES MASSIFS FLORAUX

- **LORS DE LA PLANTATION** : incorporer 5 à 8 kg/m² de compost après avoir bêché, ou directement dans les trous de plantation une fois mélangé à de la terre
- **À L'AUTOMNE** : répartir une couche d'environ 2 cm de compost au pied des plants
- **AU PRINTEMPS** (mars-avril pour les vivaces, juin pour les annuelles) : épandre 3 à 5 kg/m² de compost avec un léger griffage en surface

POUR LA PELOUSE

- **LORS DE LA PLANTATION** : épandre 8 à 10 kg/m² de compost avant de semer
- **CHAQUE PRINTEMPS** : disperser 1 à 2 kg/m² de compost finement tamisé

SE METTRE AU COMPOSTAGE EN COMBATTANT LES IDÉES REÇUES

LE COMPOST SENT MAUVAIS !

FAUX

SI LES RÈGLES
DE COMPOSTAGE
SONT RESPECTÉES

Si tel est le cas, que dois-je faire ?

Si les règles de compostage ne sont pas respectées, le compost peut dégager une forte **odeur d'ammoniac** ou d'oignon. Les mauvaises odeurs peuvent être causées par différentes raisons : une **décomposition trop lente** ou encore un déséquilibre des matières utilisées.

Les mauvaises odeurs apparaissent lorsque la décomposition est trop lente. Pour éviter cela, il est déconseillé d'y jeter les aliments suivants :

- La **viande** ;
- Le poisson ;
- Les **coquilles de crustacés** ;
- Les **produits laitiers** ;
- Les pâtisseries ;
- Les huiles et matières grasses.

Les mauvaises odeurs peuvent être dues à un déséquilibre entre matières sèches (marc de café, papier...) et **matières humides** (pelures de végétaux...).

Il convient de savoir qu'une forte odeur de soufre signifie que le mélange est trop humide et qu'une odeur d'ammoniac révèle une trop grande quantité de **matières vertes**.

Dans les deux cas, le problème peut être résolu en ajoutant des **matières brunes** comme du marc de café ou des **feuilles mortes**.

Dans le cas où l'odeur qui se dégage du compost ressemble à de l'**œuf périmé**, il convient de répandre du **purin d'orties**. Ce dernier permet non seulement d'atténuer les mauvaises odeurs, mais également d'**activer la fermentation**.

L'ajout de coquilles d'œuf permet de **rééquilibrer le pH** du compost et ainsi d'atténuer les relents.

En revanche, si une **odeur de fermentation** s'échappe du bac à l'ouverture du couvercle, cela signifie qu'il est tout simplement temps de vider le compost.

MON COMPOST ATTIRE LES INSECTES ET LES RONGEURS

Si tel est le cas, que dois-je faire ?

FAUX

SI LES RÈGLES
DE COMPOSTAGE
SONT RESPECTÉES

→ **Comment se débarrasser des mouchettes et des fourmis ?**

- Pour les mouchettes, enfouissez les matières fraîches et déposez au-dessus des déchets secs.
- Quant aux fourmis, brassez, vérifiez l'humidité et arrosez si besoin.

→ **Comment éviter les rongeurs ?**

- limiter l'apport de certains déchets qui les attirent : restes de viande, de poisson et de laitage, litière de chat...
- Quand on les dépose dans le composteur, il est préconisé de les mettre en petits morceaux au centre du tas.

Un doute ? une question ?

N'hésitez pas à contacter
votre service de collecte



N°Vert

0 805 12 60 60

SERVICE ET APPEL GRATUITS
(8h30-12h et 13h30-17h30 / 17h le vendredi)





24 Rue de la Villageoise,
60100 Creil
tél. 03 44 64 74 74



www.creilsudoise.fr